
Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 14

Votants: 14

Séance du 01 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le premier avril à 20 h 30, le Conseil municipal de la commune de Drucat, régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la Salle des mariages de la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent PARSIS, Maire de la COMMUNE DE DRUCAT.

Date de la convocation : 26 mars 2021

Sont présents: Laurent PARSIS, Fabienne BOURGOIS, Marc BOIZARD, Francois BOUCHER, Olivier WISSART, Antoine BIGARNET, Armand DEGARDIN, Valérie DELGOVE, Charlette DAUSSY, Julien FARCY, Véronique LEVOIR, Hervé MARQUE, Yasmina RABIER-MEJRI, Hubert SAINT-JEAN

Excuses: Frédérique MASSON

Secrétaire de séance: Fabienne BOURGOIS



M. le Maire ouvre la séance à 20 h 30

1/ Approbation du PV de la dernière séance du conseil municipal

M. le maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 février 2021.

Conformément à l'article L2121-23 du code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de la séance du 2 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

2/ Vote du compte de gestion - drucat (DE 2021 003)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PARSIS Laurent

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice ;**
- **dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par le receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;**
- **autorise le Maire à signer le compte de gestion 2020**

Mme Véronique Levoir rejoint la séance.

3/ Vote du compte administratif - drucaat (DE 2021 004)

Le Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L2121-21 et L2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif,

Considérant que Marc Boizard, conseiller municipal, a été élu pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Laurent Parsis, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Marc Boizard, conseiller municipal, pour le vote du compte administratif,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

1. APPROUVE le compte administratif 2020, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		8 186.36		357 916.68		366 103.04
Opérations exercice	40 893.50	5 110.93	333 621.99	403 227.49	374 515.49	408 338.42
Total	40 893.50	13 297.29	333 621.99	761 144.17	374 515.49	774 441.46
Résultat de clôture	27 596.21			427 522.18		399 925.97
Restes à réaliser	2 946.00	21 412.00			2 946.00	21 412.00
Total cumulé	30 542.21	21 412.00		427 522.18	2 946.00	421 337.97
Résultat définitif	9 130.21			427 522.18		418 391.97

2. **CONSTATE**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

4. **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Mr le Maire, Laurent PARSIS, rejoint la séance et en reprend la présidence.

4/ Amortissement réseau électrique rue de la Gare (DE 2021 005TER)

M. le Maire informe le conseil municipal que les instructions budgétaires M14 précisent les obligations en matière d'amortissement et permettent aux collectivités d'en fixer librement les durées, tout en respectant les limites fixées pour chaque catégories d'immobilisation.

L'extension du réseau d'électricité réalisée en 2019 rue de la Gare, et inscrite aux comptes :

- 2041582, n'a pas été amortie pour un montant de 3755.83 € et doit être amortie
- 20422, n'a pas été amortie pour un montant de 1243.34 € et doit être amortie

M. le Maire propose d'amortir ces deux sommes sur une durée de 5 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **FIXE à 5 ans, à compter de l'année 2021, la durée d'amortissement des dépenses sus-indiquées**

5/ Rapport commission travaux 2021 - Drucat (DE 2021 006)

Monsieur le Maire passe la parole à M. Boizard, 4ème adjoint en charge des travaux.

M. Boizard présente la liste des travaux répertoriés lors de la commission travaux qui s'est réuni le 26 février dernier :

Lieu	Travaux prévisionnels	entreprise	montant HT
Eglise	Réparation de la toiture	Patrice Legris	870,32 €
Eglise	Nettoyage et protection du clocher contre les pigeons	Patrice Legris	1 947,60 €
		Nonuisys	4 579,90 €
		Nicolas Tavernier	360,00 €
		+participation communale	600,00 €
Route Nationale	Réparation regard sur la RD 928	CABS	1 560,60 €
Rue Brutelette	Réfection de la rue Brutelette	CABS	48 323,00 €
Salle JF Le Sueur	Mise aux normes de sécurité	ATChauffage	1 603,40 €
Cimetière	Reprise de concessions	A consulter	12 000,00 €

Mr Boizard ajoute qu'il y a quelques autres petits investissements à prévoir tels que l'achat d'une tondeuse pour le service technique. Afin de surveiller certaines fissures apparues sur les murs de l'église, il serait

souhaitable d'acheter et d'installer des témoins de mesure. Des plaques de peintures s'écroulent du plafond de l'église : un devis pour cette rénovation devra être établi.

Mr le Maire ajoute que les travaux de rénovation de la mairie commenceront certainement d'ici la fin de l'année. C'est un investissement conséquent à prendre en considération afin de prioriser les travaux 2021.

Monsieur Wissart parle du plan Led pour l'éclairage public, subventionné actuellement. Une estimation sera demandée à la FDE80.

Vu l'état très préoccupant du regard sur la route Nationale, M. Le maire demande aux membres du conseil municipal de voter dès à présent sa remise en état.

Après les débats, le conseil municipal à l'unanimité :

- **approuve les travaux du regard de la route Nationale pour la somme de 1560.60€ H.T. et autorise M. le Maire à signer les documents y afférents.**

6/ Travaux toiture église (DE 2021 007)

M. le Maire passe la parole à M. Boizard.

M. Boizard informe le conseil municipal que la toiture de l'église nécessite des travaux de réparation : des tuiles sont tombées ou déplacées.

La société Patrice LEGRIS a réalisé un devis pour l'ensemble des travaux s'élevant à la somme de 870.32€ HT.

A l'intérieur du clocher, les fientes de pigeon détériorent la structure. Des travaux de nettoyage et de protection du clocher sont indispensables.

M. Boizard expose les 3 devis qu'il a reçus :

- société Patrice Legris : nettoyage et pose d'un filet sur trappe des lucarnes pour 1947.60€ HT
- société NONUISYS : campagne de capture des pigeons et nettoyage et réparation du système existant pour 4579.90€ HT
- l'entrepreneur Nicolas Tavernier : nettoyage et pose d'un système anti pigeon pour 360€ TTC ; les matériaux nécessaires aux travaux sont à la charge de la commune et l'aide des agents techniques est requise. Cette option est estimée à environ 1000€.

Après les débats, M. le Maire demande au conseil de passer au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **approuve les travaux de réparation de la toiture de l'église par la société LEGRIS pour la somme de 870.32€ HT**
- **approuve les travaux de nettoyage et la pose d'un système anti-pigeon avec fourniture des matériaux en sus par la commune par l'entrepreneur Nicolas Tavernier pour la somme de 360€ TTC**
- **autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y afférents.**

7/ Renouvellement du contrat pour exploitation d'une fourrière municipale avec le refuge de Buigny Saint Maclou (DE 2021 008)

M. le Maire informe l'assemblée que la commune passe un contrat, chaque année, pour l'exploitation d'une fourrière animale municipale avec le Refuge Fourrière du Ponthieu Marquenterre à BUIGNY ST MACLOU.

M. le Maire précise avoir eu recours à plusieurs reprises à ce service pour les chiens et chats se trouvant en état d'errance ou de divagation dans la commune.

Il propose à l'assemblée de renouveler le contrat avec le Refuge Fourrière du Ponthieu Marquenterre à compter du 1er Janvier 2021. La contribution de la commune est fixée à 0.80€ par an et par habitant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE le renouvellement du contrat avec le refuge de Buigny Saint Maclou pour l'année 2021 et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y afférents.**

8/ Plantation de haies (DE 2021 009)

Sur la proposition de Mme Masson, conseillère municipale et occupant un poste d'assistante au sein du syndicat Mixte Baie de Somme 3 vallées, M. le Maire a rencontré le 22 mars dernier M. Chevallier, chargé de mission Haies et Mares pour le syndicat Mixte Baie de Somme 3 vallées.

La commune a l'opportunité de planter des haies en bordure de champs afin de maintenir les talus et lutter contre les ruissèlements lors d'évènements pluvieux. Ces plantations permettraient aussi de mieux délimiter les zones communales. Trois zones pour une distance linéaire de 1330 ml ont été retenues :

- le talus de la rue de la Caprie : 555 ml sur 3 tronçons
- le talus d'un chemin de remembrement : 585 ml sur 1 tronçon
- le talus rue du Bois Boullon : 190ml sur 1 tronçon

Le prix du mètre linéaire de plantation est de l'ordre de 15€ maximum fait par une entreprise et géré par BS3V.

Le syndicat BS3V prend en charge 80% du montant des travaux : 20% reste à la charge de la commune soit 3€/ml maximum.

Le budget global représente donc un total de 19 950€ TTC dont 3990€ à la charge de la commune.

Avant de voter un quelconque engagement, le conseil municipal souhaite connaître l'avis des propriétaires des parcelles attenantes.

Le conseil municipal décide de nommer MM Marc Boizard, François Boucher et Olivier Wissart afin qu'ils rencontrent les propriétaires des parcelles attenantes et reporte son vote.

9/ Mise aux normes de sécurité salle JF Le Sueur (DE 2021 010BIS)

M. le Maire informe le conseil municipal que suite à la vérification de l'APAVE en septembre 2020, la salle Jean-François Le Sueur n'est actuellement pas en conformité électrique.

La société ATChauffage a réalisé un devis pour l'ensemble des travaux s'élevant à la somme de 1603.40€ HT soit 1924.08€ TTC.

Après les débats, M. le Maire demande au conseil de passer au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **approuve les travaux de mise aux normes électriques par la société ATChauffage pour la somme de 1924.08 € TTC**
- **autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y afférents.**

10/ Autorisation attractions place de l'Eglise (DE 2021 011)

M. Le Maire fait part de la demande d'emplacement le weekend end du 12 et 13 Juin prochain de M. PRUVOT concernant l'installation des attractions suivantes :

- Une pêche aux canards
- Un tir aux ballons
- Un jeu de pièces
- Un toboggan gonflable

Monsieur le Maire rappelle que la commune prend la fourniture d'électricité et d'eau à sa charge mais que l'installation de M. PRUVOT est gratuite.

Il est rappelé que La Drucatière profite de cette animation pour faire un repas et que cela permet de prolonger les festivités débutées le weekend précédent par la Fête du village.

La situation sanitaire liée à la COVID-19 ne permettra certainement pas que la fête du village ai lieu. Cependant, si la situation s'améliore suffisamment d'ici juin, il convient que cette autorisation soit délivrée en amont afin de permettre aux enfants du village de participer à ces activités ludiques, tout en respectant les gestes barrières.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve l'installation des diverses attractions de M.PRUVOT sous réserve que la situation sanitaire le permette à cette date.**

Questions diverses :

Urbanisme : Le Plan d'Occupation des Sols (POS) de notre commune est devenu caduc au 31/12/2020. En attendant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) en cours de constitution par la CABS, la commune est régie par le Règlement National d'Urbanisme (RNU).Après un état des lieux effectué par la DDTM, force est de constater qu'il n'y a plus beaucoup de terrains à bâtir sur notre commune pour le moment.

Ecole : M. le Maire donne des informations sur le projet de RPI Drucat-Caours-Neufmoulin. Une réunion avec les parents d'élèves de Drucat et la CABS a eu lieu le 17 mars dernier à Garopole. Mr le Maire donne compte rendu de la réunion avec l'inspecteur d'académie.

M. le maire passe la parole aux conseillers municipaux :

Armand Degardin : M. Degardin informe le conseil que les déchets verts étalés autour des bennes a été remis par ses soins, aidé de François Boucher, à l'intérieur des bennes pour enlèvement.

Valérie Delgove : Mme Delgove informe le conseil que le renouvellement du CMJ devait avoir lieu ce mois-ci. Le CMJ n'ayant pas pu mettre en place de projets à cause de la crise sanitaire, il est proposé de reporter le renouvellement du CMJ à l'année prochaine. Le conseil municipal approuve ce report.

Hervé Marque : M. Marque informe le conseil que la voiture abandonnée route Nationale est toujours présente. Un nouveau signalement en gendarmerie sera effectué par M. le Maire. Mr Wissart informe qu'il

y a aussi un véhicule devant son parking depuis environ une semaine. Si ce stationnement perdure, un signalement sera aussi effectué.

Véronique Levoir : Mme Levoir demande des renseignements concernant l'installation de la fibre dans la commune. M. le Maire explique qu'il a essayé d'avoir des renseignements auprès de Constructel (l'entreprise déléguée par Orange pour son installation). Constructel l'a renvoyé sur le concessionnaire du réseau Orange. M. le maire a contacté le responsable Orange et attend un retour de sa part. Il ne manquera pas de tenir le conseil informé de la réponse reçue.

Olivier Wissart : M. Wissart informe le conseil qu'il existe des subventions attribuées aux communes qui investissent dans la mise aux normes de leur éclairage public. Cette mise aux normes pourrait devenir obligatoire en 2023 et ne sera peut-être plus subventionnée. M. le Maire propose de se renseigner mais avertit le conseil que les travaux d'investissement prévus sur 2021 ont déjà été approuvés et que le budget risque de ne pas être suffisant.

Yasmina Mejri-Rabier : Mme Mejri-Rabier informe le conseil municipal que le ramassage des déchets des verres n'est pas effectué rue de la Caprie (près de la route Nationale). Cette information sera remontée aux services de collecte des déchets de la CABS.

Mme Mejri-Rabier informe aussi que des rats prolifèrent rue Brunel. M. le Maire indique que du raticide est à la disposition des riverains en mairie afin de les aider à mener une campagne de dératisation.

Charlette Daussy : Mme Daussy interroge M. le Maire sur la nature des travaux situés rue du Bois Boullon. M. le maire l'informe que ces travaux consistent à enfouir la ligne à Haute Tension Enedis longeant la rue du Bois Boullon.

M. le Maire clos la séance à 23 h 35

